

Fabrique d'église - Sainte Vierge (Nimy) - Budget 2022

Rapport officiel

Siège social:
Rue Saint Hubert
7020 Nimy

Ville de Mons
Diocèse de Tournai
Province de Hainaut
BCE: 0211.270.453

Le président

raymond riviere
rue des Postes, 67
7000 Mons

riviereraymond@skynet.be

Le secrétaire

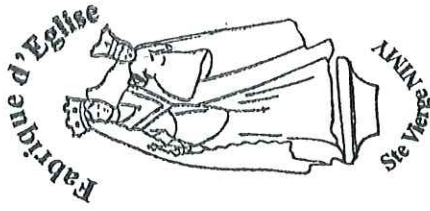
Jean Michel Houx
Avenue du Roi Chevalier 61/a
7020 Nimy

065 34 99 61
jeanmichel.houx@gmail.com

La trésorière

Lydie Van Hove
Rue Fariaux 37
7000 Mons

lydie.vanhove@belgacom.net
✉ adresse de correspondance



Le présent budget incorpore:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 31/03/2021 (approuvé par la Commune le 21/06/2021)
- Pour le calcul du résultat présumé 2021: le budget initial 2021 arrêté par le conseil de fabrique le 11/08/2020 et approuvé par la Commune le 11/09/2020

Suivi du budget:

- Décision du conseil de fabrique: 10/08/2021
- Transmis à la Commune et au Diocèse de Tournai: 25/08/2021
- Reçu à la Commune:
- Reçu au Diocèse de Tournai:
- Décision du Diocèse de Tournai:
- Décision de la Commune:



Extrait de délibération du P. V. Conseil de Fabrique de la

Sainte Vierge Nimy

Le Conseil de Fabrique de l' Eglise Ste Vierge de Nimy s'est réuni le
mardi 10 aout 2021 et a nommé Monsieur

Raymond RIVIERE

Rue des Postes , 67

7020 Nimy

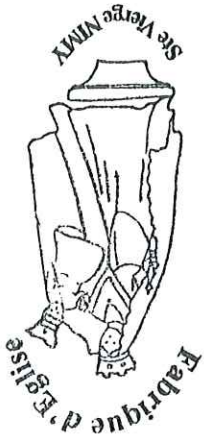
riviereraymond@skynet.be

Comme président de la FE en remplacement de Monsieur
Henri BROUILLARD ,décédé en Mai 2021

Fait à Nimy , le 10 Août 2021

L. Van Hove

Trésorière.



Préambule - Le calcul du résultat présumé de l'exercice 2021 (budget 2022)

Le calcul du résultat présumé de 2021 se base sur les 2 étapes suivantes:

- a. le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 31/03/2021 (approuvé par la Commune le 21/06/2021)
- b. le budget initial 2021 arrêté par le conseil de fabrique le 11/08/2020 et approuvé par la Commune le 11/09/2020

Actif		Passif	
Boni du compte 2020	17.356,86	Déficit du compte 2020	
Boni du budget 2021 (après modifications éventuelles)		Déficit du budget 2021 (après modifications éventuelles)	
Crédit inscrit à l'art. D52 des dépenses du budget 2021		Crédit inscrit à l'article R20 des recettes du budget 2021	5.544,50
Total A	17.356,86	Total B	5.544,50
Différence (A-B) = (Boni - Mali)*			11.812,36
Observations du trésorier et du conseil de fabrique - révision			
Résultat présumé après révision (par le trésorier)			11.812,36

*Si A est plus élevé que B, la différence est un boni présumé à inscrire à l'article R20 des recettes.
Si B est plus élevé que A, la différence est un mali présumé à inscrire à l'article D52 des dépenses.

Le résultat présumé de 2021 est de 11.812,36 euros en positif; ce montant s'ajoute à l'art. R20 des recettes du budget 2022.

Fabrique d'Eglise



Ste Vierge N.M.M.

Handwritten signature: M. Simon

Il est procédé comme à l'ordinaire de la fête unanimes
de l'administration communale de King en date de
la fête et donne connaissance de l'acte de
en date du 3 novembre 1967, engageant en la
acte de conception en chapelle réservant à la
fabrique de la Sainte Vierge à King -
à King, la par, moi et un qui de

Il est procédé au sein de
M. Simon, Doy et Henrich membres
M. Simon et autres ont été élus à l'unanimité
de la grande messe au sein
M. Simon, Doy et Henrich membres
M. Doy et autres ont été élus à l'unanimité
de la grande messe au sein
M. Simon et autres ont été élus à l'unanimité
de la grande messe au sein
M. Simon et autres ont été élus à l'unanimité
de la grande messe au sein

Reçu en date du 11 mai 1967

Observations et explications

FABRIQUE D EGLISE SAINTE VIERGE NIMY

Il faut se rappeler qu'il existe deux implantations

Nimy Eglise , rue ST Hubert

Nimy Chapelle : route d'ath

DEPENSES :

Chapitre I : Culte

D06 a Chauffage : on annonce une forte augmentation du prix du carburant

D.12 Ornaments : nouvelle chasuble

D15 Achat livres liturgiques : 2 nouveaux missels romains

Chapitre II : dépenses ordinaires :

D.17 Sacristain + 19 Organiste : index à prévoir

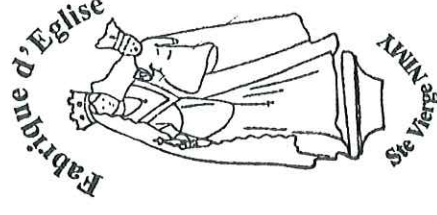
D 27.travaux Eglise : montant maintenu car nouvelles fuites à la Chapelle + jubé Eglise.

II. Dépenses extraordinaires

62a : Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur:

En raison de confinements successifs dus à la pandémie mondiale Covid-19

il n'a pas été possible d'exécuter certains travaux urgents tant à l'Eglise qu'à la chapelle .



	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
RECETTES	92.418,83	59.647,56		
CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES	55.361,70	47.835,20		
R01. Loyers de maisons				
R02. Fermages de biens en argent	177,89	200,00		
R03. Fermages de biens en nature, évaluation en argent				
R04. Rentes foncières en argent				
R05. Rentes en nature, évaluation en argent				
R06. Revenus des fondations, rentes				
R07. Revenus des fondations, fermages et maisons				
R08. Intérêts de fonds placés sur hypothèque				
R09. Intérêts en rentes sur l'État				
R10. Intérêts à la Caisse d'Épargne	1.075,74			
R11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs				
R12. Coupes de bois				
R13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.				
R14. Produits des chaises, bancs, tribunes	323,18	350,00		
R15. Produits des troncs, quêtes, oblations		150,00		
R16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	300,00	300,00		
R17. Supplément pour les frais ordinaires du culte	53.246,97	46.435,20		
R18. Autres recettes ordinaires				
R18A. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS				
R18B. Précompte professionnel retenu à la source	237,92	400,00		
R18C. Remboursements				
R18D. Occupation de l'église				
R18E. Antenne relais GSM				
R18F. Divers (recettes ordinaires)				
CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES	37.057,13	11.812,36		
R19. Boni du compte de l'exercice précédent	7.804,13			
R20. Boni présumé de l'exercice précédent		11.812,36		
R21. Emprunts				
R22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.				
R23. Remboursements de capitaux	29.253,00			
R24. Donation, legs				
R25. Subsidés extraordinaires de la commune				
R26. Subsidés extraordinaires de la province				
R27. Subsidés extraordinaires de la R.W.				
R28. Autres (recettes extraordinaires)				
R28A. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte				
R28B. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du compte				

		Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
R28C. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires	R28C.				
R28D. Divers (recettes extraordinaires)	R28D.				
RÉCAPITULATION - RECETTES					
Recettes ordinaires		55.361,70	47.835,20		
Recettes extraordinaires		37.057,13	11.812,36		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES		92.418,83	59.647,56		

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
DÉPENSES	75.061,97	59.647,56		
CHAPITRE I. DEPENSES RELATIVES A LA CELEBRATION DU CULTE ARRETEES PAR L'EVÊQUE	4.921,44	8.620,00		
Objets de consommation				
D01. Pain d'autel	37,84	120,00		
D02. Vin	36,45	100,00		
D03. Cire, encens et chandelles	279,17	500,00		
D04. Huile pour lampes ardentes		100,00		
D05. Éclairage	1.017,74	1.100,00		
D06. Autres				
D06A. Combustible chauffage	1.261,55	3.800,00		
D06B. Eau	325,29	500,00		
D06C. Divers (objets de consommation) <i>diversification chandel</i>		250,00		
D06D. Divers (objets de consommation)	123,95			
Entretien du mobilier				
D07. Entretien des ornements et vases sacrés		200,00		
D08. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie				
D09. Blanchissage et raccommodage du linge		200,00		
D10. Nettoyement de l'église (produits)	147,34	150,00		
D11. Autres (entretien du mobilier)				
D11A. Matériel pour entretien de l'église				
D11B. Divers (entretien du mobilier)				
Autres frais nécessaires à la célébration du culte				
D12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires	1.679,51	1.200,00		
D13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires				
D14. Achat de linge d'autel				
D15. Achat de livres liturgiques	12,60	400,00		
CHAPITRE II. DEPENSES SOUMISES A L'APPROBATION DE L'EVÊQUE ET DU CONSEIL COMMUNAL	70.140,53	51.027,56		
I. Dépenses ordinaires	40.887,53	43.675,60		
Gages et traitements (montants bruts)				
D16. Traitement brut du clerc				
D17. Traitement brut du sacristain	1.867,07	2.500,00		
D18. Traitement brut des chantres				
D19. Traitement brut de l'organiste	2.259,17	3.000,00		
D20. Organiste remplaçant				
D21. Traitement des enfants de chœur				
D22. Traitement brut des sonneurs				
D23. Traitement brut du porte-croix				
D24. Traitement brut du bedeau				

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
D25. Charges de la nettoyeuse ALE (chèques + assurance)	D25.			
D26. Traitement brut de la nettoyeuse	D26.			
Réparation et entretien				
D27. Entretien et réparation de l'église	D27.	23.180,47	15.000,00	
D28. Entretien et réparation de la sacristie	D28.		5.000,00	
D29. Entretien et réparation du cimetière	D29.			
D30. Entretien et réparation du presbytère	D30.			
D31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties	D31.			
D32. Entretien et réparation de l'orgue	D32.		600,00	
D33. Entretien et réparation des cloches	D33.		250,00	
D34. Entretien et réparation de l'horloge	D34.			
D35. Autres	D35.			
D35A. Entretien et réparation des appareils de chauffage	D35A.	581,82	1.000,00	
D35B. Entretien et réparation de l'extincteur	D35B.	534,89	500,00	
D35C. Entretien de nettoyage	D35C.	8.261,07	10.000,00	
D35D. Installations techniques (système d'alarme, caméras de surveillance, ...)	D35D.			
D35E. Divers (réparations d'entretien)	D35E.			
Dépenses diverses				
D36. Supplément de traitement au curé	D36.			
D37. Supplément de traitement au vicaire	D37.			
D38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	D38.			
D39. Honoraires des prédicateurs	D39.			
D40. Abonnement à 'Eglise de Tournai'	D40.	244,00	244,00	
D41. Remises allouées au trésorier	D41.	80,00	80,00	
D42. Remises allouées à l'Évêché	D42.			
D43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés	D43.			
D44. Intérêts des capitaux dus	D44.			
D45. Papiers, plumes, encre, registres de la fabrique, etc.	D45.	139,20	200,00	
D46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	D46.	21,71	50,00	
D47. Contributions	D47.	142,93	150,00	
D48. Assurance contre l'incendie	D48.	914,12	960,00	
D49. Fonds de réserve	D49.			
D50. Autres dépenses ordinaires	D50.			
D50A. Charges sociales	D50A.	1.899,38	2.700,00	
D50B. Précompte professionnel versé	D50B.			
D50C. Avantages sociaux bruts	D50C.	226,02	800,00	
D50D. Assurance responsabilité civile	D50D.	61,26	65,00	
D50E. Assurance loi	D50E.	193,06	200,00	
D50F. Assurance R.C. objective	D50F.	74,00	74,00	

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
D50G. Médecine du travail				
D50H. SABAM	50,60	50,60		
D50I. Reprobel	22,00	22,00		
D50J. Maintenance informatique	30,00	30,00		
D50K. Processions / événements				
D50L. Frais bancaires	104,76	200,00		
D50M. Divers (dépendances diverses)				
D50N. Divers (dépendances diverses)				
II. Dépenses extraordinaires	29.253,00	7.351,96		
D51. Déficit du compte de l'exercice précédent				
D52. Déficit présumé de l'exercice précédent				
D53. Placement de capitaux	29.253,00			
D54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier				
D55. Décoration et embellissement de l'église				
D56. Grosses réparations, construction de l'église				
D57. Grosses réparations du cimetière				
D58. Grosses réparations du presbytère				
D59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties				
D60. Frais de procédure				
D61. Autres dépenses extraordinaires				
D62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D62A. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur		7.351,96		
D62B. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63A. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63B. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
RÉCAPITULATION - DÉPENSES				
Dépenses arrêtées par l'Évêché	4.921,44	8.620,00		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - ordinaires	40.887,53	43.675,60		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - extraordinaires	29.253,00	7.351,96		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	75.061,97	59.647,56		

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
BALANCES				
TOTAL - RECETTES				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	55.361,70	47.835,20		
dont le supplément ordinaire (art. R17)	53.246,97	46.435,20		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	37.057,13	11.812,36		
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)	7.804,13	11.812,36		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	92.418,83	59.647,56		
TOTAL - DÉPENSES				
Dépenses ordinaires (chapitre I)	4.921,44	8.620,00		
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	40.887,53	43.675,60		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	29.253,00	7.351,96		
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)	0,00	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	75.061,97	59.647,56		
RESULTAT (excédent / mali)	17.356,86	0,00		

Document dressé et approuvé en séance du conseil de fabrique, le 10/08/2021

La trésorière



Lydie Van Hove

Le président



Henry Brouillard

Le secrétaire



Jean Michel Houx

Les membres



RIVIERE RAYMOND
